



xxx  
Rue xxx  
xxxx xxxx  
BELGIQUE

#### Des questions ?

Remplissez en ligne notre formulaire de contact  
ou contactez-nous par téléphone.

## Introduction du tarif prosumer à partir du 1er octobre 2020

N° client : xxxxx

Cher xxxxx,

Vous en avez peut-être entendu parler dans les médias. La Cwape, le régulateur wallon de l'énergie, a décidé, à partir du 1er octobre 2020, de mettre en œuvre, pour les propriétaires d'installations locales de production, un tarif de distribution complémentaire, le **tarif prosumer**.

Les gestionnaires de réseaux de distribution ne vous factureront pas directement cette redevance. Ce seront les fournisseurs d'énergie, dans votre cas **Eneco**, qui devront encaisser cette redevance réseau **via votre facture d'électricité**. C'est pourquoi nous avons décidé de vous donner un petit mot d'explication :

- **Pour qui ?**

Cette redevance réseau s'applique à toutes les installations de production locale (comme par exemple les panneaux solaires) d'une capacité allant jusqu'à 10 kVA avec un compteur qui tourne à l'envers. Et vous possédez une telle installation.

- **Combien ?**

Votre tarif sera déterminé par la capacité du transformateur de votre installation, exprimée en kVA. D'après les informations que nous avons reçues de votre gestionnaire de réseau de distribution, celle-ci est de **5 kVA** en ce qui vous concerne. Le montant annuel fixe de cette redevance réseau diffère d'une zone de réseau à l'autre. Pour votre zone de réseau, la redevance annuelle à payer est de **361,20 euros**.

- **Bonnes nouvelles !**

Afin de compenser le tarif prosumer en Wallonie, le gouvernement a instauré une prime pour les premières années. De cette manière, vous ne ressentirez pas directement l'impact financier du tarif prosumer. La prime est égale à

100 % du tarif prosumer pour les années 2020 et 2021 et à 54,27 % pour les années 2022 et 2023. À partir de 2024, il n'y aura plus de prime.

Il vous suffit de payer votre facture annuelle d'électricité et vous recevrez de votre distributeur de réseau la prime dans les semaines qui suivent ! Celui-ci vous contactera à ce sujet.

## Que dois-je faire ?

**Eneco** n'adaptera pas vos factures intermédiaires pour l'instant. Mais **nous vous recommandons d'adapter vous-même le montant de votre facture intermédiaire** conformément à la hausse tarifaire prévue. Vous éviterez ainsi les surprises désagréables lorsque vous recevrez votre décompte annuel.

- ✓ Vous pouvez adapter facilement vous-même le montant de votre facture intermédiaire via My Eneco, votre zone client en ligne. Vous y trouverez une proposition pour un nouveau montant d'acompte, qui tient déjà compte du tarif prosumer.
- ✓ Vous n'êtes pas encore enregistré sur My Eneco ? Inscrivez-vous sur **my.eneco.be**.

Lors de votre prochain décompte, nous calculerons à nouveau le montant de votre facture intermédiaire en tenant compte des nouveaux tarifs du réseau.

**PS :** Pour un complément d'information sur la redevance réseau et le tarif prosumer en Wallonie, consultez **eneco.be/fr/tarif-prosumer** ou [www.cwape.be](http://www.cwape.be).

## Nous sommes à votre disposition

**i** Vous avez encore des questions ? Remplissez en ligne notre formulaire de contact ou contactez-nous par téléphone.

Sincères salutations,  
**Jean-Jacques Delmée**  
CEO

